

Aurillac le 21 juin 2017



Le contenu des ordonnances

⇒ **Le Code du travail et les conventions collectives seraient remplacés par des accords d'entreprise.**

Les salaires et les classifications, les congés payés, les conditions de travail, la sécurité au travail... relèveraient d'accords locaux d'entreprise qui pourront être moins favorables que les dispositions restantes du Code du travail ou des conventions collectives de branches.

En cas d'opposition syndicale, M. Macron prévoit d'instituer le « référendum » à l'initiative du patron pour permettre aux employeurs d'imposer leurs mesures.

⇒ **Les Institutions représentatives du Personnel seraient fusionnées et réduites, quelle que soit la taille de l'entreprise.**

⇒ **Les dommages et intérêts accordés par les prud'hommes en cas de licenciement illégal seraient plafonnés.**

Mais le président Macron ne veut pas s'arrêter là !

Après s'être attaqué au Code du travail, M. Macron a prévu de s'attaquer à la Fonction Publique, à l'Assurance Chômage, à la Sécurité sociale, aux régimes de retraites... Son programme prévoit en particulier :

- ⇒ La suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires ;
- ⇒ Imposer 2 milliards par an d'économies aux collectivités territoriales et privatiser des pans entiers de leurs missions.
- ⇒ La destruction du statut de la fonction publique et du code des pensions civiles et militaires.
- ⇒ La généralisation du salaire au mérite chez les fonctionnaires pour s'assurer de leur « docilité ».
- ⇒ Donner une autonomie complète aux établissements scolaires pour qu'ils soient gérés comme des établissements privés, ce qui signifierait la fin de l'école républicaine, la même pour tous sur tout le territoire.
- ⇒ Supprimer les cotisations sociales et les basculer vers la TVA et la CSG, c'est-à-dire remettre en cause le fondement même de la Sécurité sociale et de l'Assurance chômage : leur gestion paritaire. Ils en prendraient le contrôle total pour mieux favoriser les assurances privés.
- ⇒ Sous prétexte de les « unifier », Macron veut détruire tous les régimes de retraite existants et les fusionner dans un « régime par points », ce qui signifierait une baisse considérable des pensions de retraite. Sauf pour les quelques privilégiés qui peuvent se financer une retraite privée par capitalisation.

Empêcher les ordonnances aujourd'hui, c'est interdire la mise en œuvre de la casse sociale prévue par Macron demain.

L'intersyndicale CGT, FO, FSU diffusera aux salariés des entreprises du département les informations concernant la réalité des projets gouvernementaux le 27 juin 2017 jour d'installation de la nouvelle Assemblée Nationale.

L'intersyndicale appelle tous les salariés à préparer la RÉSISTANCE !

Code du Travail : mort sur ordonnances !

Le gouvernement veut adopter pendant l'été des ordonnances qui aggravent encore la loi El Khomri et la loi Rebsamen.



Autoriser le référendum patronal. Quand les syndicats ne voudront pas signer un accord, le patron pourra le soumettre à référendum direct des salariés. Avec le chantage à l'emploi, c'est une arme de destruction massive de nos droits !

Plafonner les indemnités prud'homales pour pouvoir licencier sans contraintes.

Plus de possibilités de faire moins que le Code du Travail ou la Convention Collectives. Tout est touché : salaires, contrat, durée et conditions de travail !

Dans toutes les entreprises, regrouper les CE, DP, CHST et Délégués Syndicaux. Moins de droits pour les élus, moins de possibilités d'être défendus !

Restons vigilants et mobilisés, même pendant l'été !

NON AUX ORDONNANCES XXL

Abrogation de la loi El Khomri et de la loi Rebsamen !

Rétablissement de la hiérarchie des normes !